

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

Autres moyens d'identification

: Sans objet

Utilisation recommandée

Désodorisant d'atmosphère

Restrictions d'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 10/15/2019

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Aérosols inflammables : Catégorie 2
Irritation de la peau : Catégorie 2
Irritation occulaire : Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis -

organe cible précis - exposition unique

: Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Aérosol inflammable.

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Utiliser seulement en plein air ou

903367 1 / 10

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Le mauvais emploi intentionnel du ce produit par son inhalation délibérée peut être nocif ou mortel. **Intervention:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
Fragrance	Ingrédient de propriété industrielle	10 - 30
Limonene	5989-27-5	10 - 30
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	10 - 30
éthanol	64-17-5	10 - 30
propane	74-98-6	10 - 30
hydrocarbures aliphatiques	106-97-8	10 - 30
Décanal	112-31-2	1 - 5
2,6-ditert-butyl-p-cresol	128-37-0	1 - 5
Citral	5392-40-5	1 - 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

903367 2 / 10

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Contenant sous pression. Peut éclater s'il est chauffé.

Aérosols inflammables

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer

les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

confinement et le nettoyage

Méthodes et matières pour le : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Contenu sous pression. Ne pas perforer. Se laver les mains soigneusement après

manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des

Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Garder dans un endroit frais et bien aéré. Tenir hors de portée des Conditions de stockage sures

enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 5°C à 45°C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
2-methylpentane-2,4-diol	107-41-5	Ceiling	25 ppm 125 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (Vapour.)	25 ppm	ACGIH
		STEL (Vapour.)	50 ppm	ACGIH
		STEL (Inhalable fraction, Aerosol only)	10 mg/m3	ACGIH
ethanol	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,900 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 1,900 mg/m3	OSHA Z1
Limonene	5989-27-5	TWA	30 ppm	AIHA WEEL
propane	74-98-6	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	OSHA Z1
butane	106-97-8	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	NIOSH REL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement

de protection n'est nécessaire dans des conditions normales

d'utilisation.

Protection des mains : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement

de protection n'est nécessaire dans des conditions normales

d'utilisation.

: En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement Protection de la peau

de protection n'est nécessaire dans des conditions normales

d'utilisation.

: En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement Protection respiratoire

de protection n'est nécessaire dans des conditions normales

d'utilisation.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Se laver à fond la figure, les mains et la peau

exposée après avoir manipulé.

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : aérosol Couleur : clair, ambre

Odeur Parfums, Fragrances

pΗ 7.0, (100 %)

Point d'éclair Sans objet, Entretient la combustion

Seuil de l'odeur Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible Point d'ébullition initial et : Donnée non disponible intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible Pression de vapeur Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.6 - 0.8

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible Solubilité dans d'autres Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

solvants

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible poids moléculaire : Donnée non disponible COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

Chaleur de combustion : 20.38 kJ/g

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

se former, comme : Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau : Provoque une irritation de la peau. Peut causer une réaction

allergique cutanée.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : L'inhalation peut affecter le système nerveux central. Le mauvais

emploi intentionnel du ce produit par son inhalation délibérée peut être

nocif ou mortel.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau : Rougeur, Irritation, Réactions allergiques

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Étourdissements, Somnolence

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

903367 6 / 10

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité STOT - exposition unique

: Donnée non disponible : Donnée non disponible : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

STOT - exposition répétée

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par inhalation

: 2-méthyl-2,4-pentanediol 4 h CL50 Rat: > 1.1 mg/l

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

éthanol

4 h CL50 Rat: 117 mg/l Atmosphère d'essai: vapeur

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

Produit

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et

aquatiques

les autres invertébrés

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour les algues

: éthanol

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 100 mg/l

Décanal

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 1.45 mg/l

2,6-ditert-butyl-p-cresol

96 h CL50 Danio rerio (poisson zèbre): > 0.57 mg/l

Citral

96 h CL50 Poissons: 6.78 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: 2-méthyl-2,4-pentanediol

48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 2,800 mg/l

Décanal

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau):

2,6-ditert-butyl-p-cresol

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): 0.48 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : Décanal

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes): 4.5 mg/l 72 h NOEC Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes): 0.759 mg/l

2,6-ditert-butyl-p-cresol

72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (Algues vertes): > 0.40 mg/l

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés

avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation

approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

No. UN : 1950

Description des : AÉROSOLS

marchandises

Classe : 2.1 Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 1950

Description des : AÉROSOLS

marchandises

Classe : 2.1 Polluant marin : non

903367 8 / 10

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)

Corrosion ou irritation cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou

répétée)

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit.

Nom Chimique	No. CAS	Fonction	Liste(s)
Metered Air Freshener	Not Available	Fragrance	Not Applicable
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	Fragrance	Not Applicable
solubilisants / additifs	25265-71-8	Fragrance	Not Applicable
éthanol	64-17-5	Solvent	Not Applicable
Limonene	5989-27-5	Fragrance	FRA
propane	74-98-6	Propulseur	Not Applicable
hydrocarbures aliphatiques	106-97-8	Propulseur	Not Applicable
Décanal	112-31-2	Fragrance	Not Applicable
2,6-ditert-butyl-p-cresol	128-37-0	Fragrance	Not Applicable
Citral	5392-40-5	Fragrance	FRA
2-méthyl-2-propanol	75-65-0	Solvent	16
Hexyl cinnamal	101-86-0	Fragrance	FRA
parfums	104-55-2	Fragrance	FRA

^{*}Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées : non établi(e)

Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

903367 9 / 10

FIRST IMPRESSION MANDARIN BURST MICRO AEROSOL

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques : non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire : non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) : non établi(e)

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) : non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

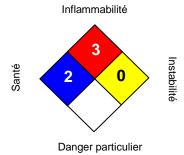
En conformité avec les inventaires

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA:



HMIS III:

SANTE	2*
INFLAMMABILITE	3
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extrême, * = Chronique

Date d'émission : 10/15/2019

Version : 1.3

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

903367 10 / 10